



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Service Secrétariat

Réponse à une question écrite d'un conseiller communal

QUESTION ECRITE

Demande de :	Jonathan de Patoul
Date :	24 octobre 2024
Adressée à :	Benoît Cerexhe

Sujet : Bassin d'orage avenue des Grands Prix

Monsieur le Bourgmestre,

La commune de Woluwe-Saint-Pierre n'a pas été épargnée lors des fortes précipitations du 1^{er} août dernier.

Des dizaines de maisons ont vu leurs caves, garages et rez-de-chaussée inondés et le bassin d'orage situé Av. des Grands Prix a littéralement explosé, formant ainsi un « geyser » en direction des passants et habitants en projetant des graviers et autres débris (béton) arrachés sur la route.

Depuis ce gravier et autres débris n'ont toujours pas été enlevés à l'entrée du bassin d'orage sur la berne centrale de l'avenue des Grands Prix.

Serait-il dès lors possible de les évacuer, car il ne semble pas être utile et présente un risque évident si des événements similaires au 1^{er} août 2024 venaient à se reproduire ?

Dans un autre registre pouvez-vous me donner la raison pour laquelle les intempéries du 1^{er} août 2024 n'ont pas été classifiées comme catastrophe naturelle alors que c'est le cas sur les communes de Wezembeek et Kraainem ?

D'avance merci pour votre réponse,

REPONSE

Les graviers seront retirés très prochainement. C'est prévu pour début décembre. Ils seront remplacés par de la terre engazonnée.

La réparation de certains dommages causés par des calamités publiques est une matière régionalisée. Suite aux inondations du 1^{er} août, nous avons bien sûr analysé l'opportunité de demander la reconnaissance de ces intempéries comme catastrophe naturelle. Il est ressorti de notre analyse que les dommages qui font déjà l'objet d'une indemnisation par une assurance ne sont pas indemnisés. À ce titre, les dommages causés aux biens qui constituent des risques simples (dont les dommages des citoyens à titre privé qui sont couverts par leur assurance habitation) ne sont pas indemnisés. Nous avons également pris contact avec notre assureur qui confirme qu'une telle reconnaissance a un intérêt lorsque des exploitations agricoles, pépinières, serres, exploitations industrielles etc. sont touchées, ce qui n'est pas le cas sur notre commune. À Wezembeek-Oppem par exemple, un car wash aurait été fortement impacté.

Au lieu d'entreprendre des démarches administratives susceptibles de donner de faux espoirs quant à une éventuelle indemnisation, nous avons organisé une réunion d'informations sur ces intempéries à l'attention des riverains avec Vivaqua pour expliquer les circonstances de ces inondations et répondre aux questions des habitants. Lors de cette réunion, il est apparu nécessaire de collecter d'avantage d'informations sur les impacts des pluies du 1^{er} août afin d'identifier ce qui peut être mis en place pour éviter des dégâts en pareilles circonstances (installation de dispositifs dans les habitations ; modification au niveau des avaloirs en voirie ; etc.). La commune a donc ouvert une enquête en ligne et en a fait la publicité dans le Wolomag d'octobre ainsi que via sa page Facebook. Des discussions sont en cours avec Vivaqua concernant les suites à donner à cette enquête. Précisons que des membres du Collège de Kraainem étaient présents lors de cette réunion.

Fait à Woluwe-Saint-Pierre, le20/11/2024

Le Bourgmestre, // L'échevin délégué,

Signature



NB : réponse signée à remettre au secrétariat qui se charge de l'envoi de la réponse au conseiller communal.